

Rapport annuel
2012-2013



Mission de l'OHDQ

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

- Assure la **protection du public** en veillant à la **qualité** de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à l'**amélioration de la santé buccodentaire des Québécois** en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les **compétences pertinentes**.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de **prévention et d'éducation** et encourage l'atteinte de l'**excellence** dans l'exercice de la profession.

Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes à besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

Valeurs

Les valeurs privilégiées pour la profession d'hygiéniste dentaire :

- rigueur,
- empathie,
- engagement,
- interdisciplinarité
- cohérence
- respect.

Montréal, le 27 mai 2013

Monsieur Jacques Chagnon
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le trente-huitième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Bertrand St-Arnaud

Montréal, le 27 mai 2013

Monsieur Bertrand St-Arnaud
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
9e étage
Québec (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le trente-huitième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Josée Tessier, HD

Montréal, le 27 mai 2013

Maître Jean Paul Dutrisac, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le trente-huitième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Josée Tessier, HD

Conseil d'administration

POSTES	NOMS	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Présidente	Josée Tessier, HD	Montréal et Laval (le 4 mai 2012)	Le 18 mai 2012 (entrée en fonction à la présidence)
	Johanne Côté, HD, ASC	Lanaudière et Laurentides	Jusqu'au 18 mai 2012
Administrateurs	Danielle Bonenfant, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2012
	Lina Duguay, HD	Lanaudière et Laurentides	Mai 2012
	Carole Desroches	Estrie et Montérégie	Mai 2011
	Francine Demeules, HD	Bas Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Mai 2011
	Josée Desgagné, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2010
	Franck Giverne, HD	Montréal et Laval	Mai 2012
	Kim Farrell, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2010
	France Lavoie, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2011
	Maryse Lessard, HD	Mauricie et Centre-du-Québec	Mai 2011
	Jessica Nadon, HD	Montréal et Laval	Mai 2010
	Nancy Tremblay, HD	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Mai 2011
	Sylvain Provencher, HD	Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Mai 2012
	Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Francine Boivin, dt.p. MAP	
Sylvie Hertrich			Mai 2011
Carole Lemire, inf. PhD.(c). MAP			Janvier 2010
Monique L. Bégin, MAP, ASC			Mai 2011

Comité exécutif

Josée Tessier , HD	Présidente
Nancy Tremblay , HD	Vice-présidente
Jessica Nadon , HD	Trésorière
Kim Farrell , HD	Administratrice
Francine Boivin , dt.p.MAP	Administratrice nommée

Personnel du siège social

Josée Tessier , HD (à compter du 18 mai 2012) Présidente	Élizabeth McDermott Secrétaire de direction
Johanne Côté , HD, ASC Directrice générale (à compter du 18 mai 2012) Présidente et directrice générale (jusqu'au 18 mai 2012)	
Janique Ste-Marie , notaire Secrétaire de l'Ordre	Nancy Vallée (à partir du 6 août 2012) Aimée Zézé (jusqu'au 3 août 2012) Réceptionniste et adjointe administrative à la secrétaire de l'Ordre
Agathe Bergeron , HD Coordonnatrice, Services professionnels	Carolle Bujold , HD et Anna Maria Cuzzolini , HD Inspectrices Jinette Laparé Adjointe administrative, Services professionnels
Walter Barbosa Coordonnateur, Ressources financières et matérielles	Adriana Elvira Sana Idriss (par intérim à compter du 6 février 2012) Adjointe administrative, Ressources financières et matérielles
Karyne Bédard Coordonnatrice, Développement de la pratique professionnelle	Nadine Caron Adjointe administrative, Développement de la pratique professionnelle Marise Parent Commis-secrétaire, Développement de la pratique professionnelle Joëlle Mbang , HD Commis Internet
Louane Arsenault , HD Responsable et secrétaire du Comité d'équivalence	

Rapport de la présidente



Le présent rapport annuel, le 38^e de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)**, a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Le 11 mai 2007, les administrateurs de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** ont adopté une planification stratégique couvrant la période 2008–2011, laquelle a été reconduite pour la période 2011-2012 et 2012-2013.

De cette planification, des activités ont été identifiées en relation avec les orientations stratégiques fixées. Les cinq orientations définies pour l'horizon 2008-2013 sont :

1. Répondre aux besoins croissants en hygiène dentaire de la population à mobilité réduite et vulnérable.
2. S'assurer que les membres soient outillés adéquatement pour éduquer efficacement.
3. Travailler en partenariat avec les autres acteurs du secteur de la dentisterie pour que la réglementation et la formation soient favorables au public.
4. Maintenir de hauts standards de qualité dans les processus fondamentaux et statutaires de la profession d'hygiéniste dentaire : recrutement, formation initiale, admission, inspection professionnelle, formation continue, service au public, syndicat et discipline.
5. Évaluer les besoins croissants de la population et favoriser la disponibilité en hygiénistes dentaires pour y répondre.

Et maintenant, voici les activités plus spécifiques en fonction de nos orientations stratégiques.

Pour atteindre les objectifs de cette orientation stratégique, l'**OHDQ** maintient différents partenariats :

Recherche sur les disparités en santé buccodentaire au Canada

L'Ordre continue de travailler en étroite collaboration avec l'Université McGill.

Afin de mener à terme le projet de formation en ligne destinée à sensibiliser les dentistes et hygiénistes dentaires ainsi que les étudiants de ces disciples aux questions de la pauvreté, de nombreuses rencontres ont eu lieu.

L'objectif du groupe de recherche est de mettre cette formation en ligne au cours de l'exercice 2013-2014.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

L'Office des personnes handicapées du Québec a publié, en étroite collaboration avec l'Ordre, une série d'articles dans notre magazine *L'Explorateur* afin d'améliorer notre pratique professionnelle auprès de cette clientèle.

COCQ-SIDA

En lien avec nos orientations stratégiques, l'Ordre a conclu une autre importante entente de collaboration.

Cette fois, il s'agit d'une entente avec la *Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida*, soit le COCQ-SIDA.

Cette coalition qui travaille dans la lutte contre le VIH/sida au Québec vient de publier un rapport d'enquête sur l'accès aux soins dentaires pour les personnes vivant avec le VIH au Québec.

De plus, afin de nous sensibiliser et de nous informer sur les personnes vivant le VIH/sida, la COCQ-SIDA a publié

quelques articles dans *L'Explorateur*. L'Ordre offrira une formation à ce sujet dans le calendrier de formation 2013-2014.

Également, les représentants de la COCQ-SIDA étaient présents à notre congrès en novembre 2012 pour répondre aux interrogations des membres.

Politique de formation continue obligatoire

Afin de répondre aux demandes des membres, les administrateurs avaient révisé la *Politique de formation continue obligatoire* comme suit :

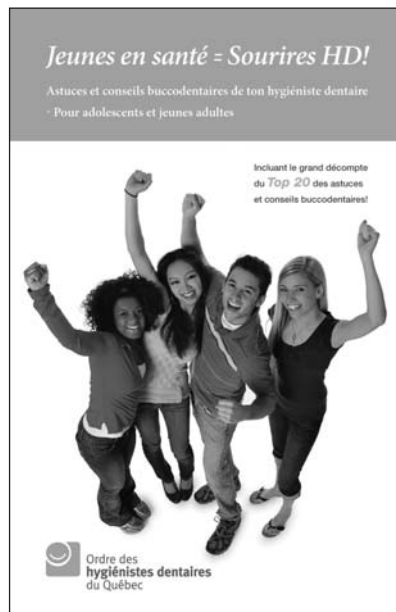
À partir du 1^{er} avril 2012, les hygiénistes dentaires avaient à effectuer quarante (40) heures d'activité de formation continue sur deux (2) ans, avec un minimum de dix (10) heures par année, à savoir jusqu'au 31 mars 2014.

En outre, les membres qui ne respectent pas les exigences de cette politique auront à répondre au Comité d'inspection professionnelle.

Activité d'avril 2012

Cette année le thème retenu était « *Jeunes en santé – Sourires HD! Astuces et conseils buccodentaires de ton hygiéniste dentaire – pour adolescents et jeunes adultes* »

Encore une fois, une centaine de projets ont eu lieu dans toutes les régions administratives du Québec.



Toujours dans le contexte du mois de la santé dentaire au Québec, madame Johanne Côté, directrice générale de l'Ordre, a accordé plusieurs entrevues à des stations radiophoniques et aussi à des journaux locaux pour discuter du thème de notre campagne et de la signification du mois d'avril au Québec.

Activités de formation continue

À nouveau, de nombreuses activités de formation ont été mises sur pied, et ce, dans différentes régions de la province. Plus de 1 200 hygiénistes dentaires y ont participé.

Les 9, 10 et 11 novembre 2013 s'est tenu notre 17^e congrès biennal sous le thème : « *Profession HD : l'union de la passion et de l'expertise.* ».

Ce fut un immense succès où se sont réunis plus de 850 hygiénistes dentaires, 70 exposants et où ont eu lieu 27 conférences.

De plus, lors de ce congrès, nous avons procédé à la remise de plusieurs prix et bourses, dont les prix d'excellence **Sylvie-de-Grandmont** et **Mérite du CIQ**.

Le prix Sylvie-de-Grandmont

Le prix tire son nom de la première lauréate de ce prix d'excellence offert par l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce prix d'excellence vise à souligner l'implication exceptionnelle d'un hygiéniste dentaire envers sa profession, et ce, par des réalisations qui en ont permis le rayonnement.

L'hygiéniste dentaire, qui s'est distingué dans un ou dans plusieurs des domaines suivants, est admissible :

- Amélioration de l'image de la profession
- Participation à l'avancement de la profession
- Amélioration des services offerts au public

Candidatures prix Sylvie-de-Grandmont 2012-2013

Encore une fois cette année, les candidates en lice pour le prix **Sylvie-de-Grandmont** étaient d'un calibre exceptionnel. Au nom des membres du jury, nous profitons de l'occasion pour remercier mesdames Suzanne Turmel et Evelyne Lefebvre, hygiénistes dentaires possédant toutes les deux un parcours de carrière des plus édifiants.

Finalement, madame **Louise Bourassa**, HD fut le choix du jury et lors du congrès biennal de l'**OHDQ** en novembre 2012, ce fut avec un immense plaisir que nous lui avons remis le prix **Sylvie-de-Grandmont**.

Rapport de la présidente (suite)

Madame Bourassa est une fière ambassadrice de la profession internationalement par ses conférences et stages dans différents pays. L'apport de madame Bourassa à l'avancement de la profession est tout à fait remarquable!

Le prix Mérite du CIQ

Le prix **Mérite du CIQ** constitue une reconnaissance de prestige pour le professionnel à qui il est accordé. Pour mériter ce grand honneur, les critères sont très élevés et les réalisations de l'hygiéniste dentaire élu doivent, non seulement avoir un impact sur le développement de l'OHDQ, mais aussi avoir contribué de façon significative au développement de la profession même, tout en tenant compte des valeurs du système professionnel québécois.

Le **Mérite du CIQ** est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel.

Cette année, monsieur **Marcel Langlois**, HD a mérité cet honneur par son engagement à promouvoir le rôle de l'hygiéniste dentaire.

Monsieur Langlois a contribué de façon remarquable au développement de notre profession et à la diffusion des valeurs d'excellence et d'intégrité qui la gouvernent. Il est un exemple parfait de mentor pour les futurs hygiénistes dentaires.

Ce fut également avec un immense plaisir que nous avons remis le prix **Mérite du CIQ** à monsieur Langlois lors du congrès biennal de l'OHDQ en novembre 2012.

Modernisation de la pratique professionnelle en dentisterie

L'exercice 2012-2013 fut très important pour le dossier de la modernisation.

En effet, l'Office des professions du Québec transmettait aux quatre (4) ordres professionnels de la dentisterie le rapport du *Comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire*. Ce comité présidé par le docteur Roch Bernier était composé de deux (2) dentistes, deux (2) hygiénistes dentaires (monsieur Franck Giverne et madame Anick Ducharme), deux (2) denturologistes, deux (2) techniciens dentaires, deux (2) assistantes dentaires et un membre du public.

Je vous rappelle que ce rapport a été mis sur le site de l'Ordre dans la section 3-MEMBRES ET ÉTUDIANTS.



Dans le but de consulter ses membres, l'Ordre a effectué une tournée d'information. Lors de cette tournée, madame Nancy Tremblay, vice-présidente de l'Ordre, et moi, étions accompagnées de madame Johanne Côté, directrice générale et de maître Érik Morissette pour recueillir les commentaires et répondre aux questions des membres. Nous avons visité neuf (9) régions du Québec du 23 janvier 2013 au 15 février 2013.

Une fois la tournée d'information terminée, les administrateurs de l'Ordre, en réunion extraordinaire du Conseil d'administration, ont adopté un mémoire à l'égard du rapport du Comité d'experts et ses recommandations. Ce mémoire a été envoyé à l'Office profession du Québec le 31 mars 2013.

Par la suite, celui-ci a été mis sur le site de l'Ordre toujours dans la section 3-MEMBRES ET ÉTUDIANTS.

Nous sommes en ce moment en attente d'un retour de l'Office des professions du Québec.

L'Office des professions du Québec est actuellement à l'analyse de l'ensemble des commentaires que lui ont fournis les ordres concernés et fera des recommandations au ministre de la Justice, monsieur Bertrand St-Arnaud, responsable des lois professionnelles.

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de tout développement dans cet important dossier, lequel est, avouons-le, déterminant pour l'avenir de notre profession.

Collaboration avec les collègues

Travailler en étroite collaboration avec les collègues offrant notre formation est très important pour l'Ordre. Donc, comme chaque année, la visite des élèves de première année est assurée par la vice-présidence de l'Ordre et cette année, madame Nancy Tremblay a visité ceux-ci, et au printemps j'ai rencontré, de pair avec madame Johanne Côté, les futurs diplômés de troisième année.

De plus, nous participons aux comités consultatifs des collèges ainsi qu'à certaines activités ponctuelles.

Évidemment, depuis déjà plusieurs années, nous tenons notre rencontre annuelle avec les coordonnateurs des collèges afin de discuter de nos divers dossiers communs.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des dirigeants des 44 ordres professionnels du Québec. Nous assurons une présence aux réunions ordinaires du CIQ et nous siégeons à divers comités.

Le CIQ offre des formations en lien avec nos rôles et responsabilités.

De plus, dans le contexte de *la Semaine des professionnels au Québec*, laquelle s'est déroulée du 9 au 12 octobre 2012 sous le thème de l'évolution des valeurs de la société québécoise. Cet événement du CIQ intitulé **Le Québec en 2012** incluait des conférences et des panels, dont la conférence « *Aux lendemains du 4 septembre : les défis postélectorales du Québec en matière économique.* »

De nouveau, lors du *Salon national de l'éducation*, les ordres professionnels participants étaient regroupés sur *l'Avenue des professions*.

Conclusion

Ce fut une année bien remplie à l'OHDQ. Mon mandat à la présidence m'a beaucoup apporté et surtout m'a permis de grandir professionnellement.

Le 27 mai prochain, je cèderai donc ma place et quelqu'un de nouveau prendra la relève comme président ou présidente.

Je vous remercie de votre appui et au plaisir de vous croiser lors de différents événements.

La présidente,



Josée Tessier, HD

Rapport de la directrice générale



C'est avec plaisir que je vous présente les activités liées à la direction générale en lien avec les orientations stratégiques de l'Ordre pour ce 38^e rapport annuel.

Fédération canadienne des registraires

Accompagnée de maître Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Fédération canadienne des registraires, laquelle s'est tenue le 27 septembre 2012 à Ottawa.

Promotion de la profession

Encore une fois cette année, l'Ordre n'a ménagé aucun effort afin de promouvoir la profession d'hygiéniste dentaire. À cet effet, nous avons participé à plusieurs journées carrière ainsi qu'à des salons éducation/formation/emploi.

Je tiens à souligner et à remercier chaleureusement tous les hygiénistes dentaires bénévoles qui ont répondu à notre appel. C'est grâce à eux que nous pouvons réaliser ces nombreuses activités de promotion.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport / Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Technologie

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucune formation d'appoint n'a été donnée pour les dentistes étrangers voulant avoir un permis d'exercice comme hygiéniste dentaire au Québec.

Les collèges intéressés ainsi que le Ministère font actuellement l'évaluation de la dernière cohorte de 24 étudiants accueillie en janvier 2012 par le Cégep de Saint-Hyacinthe.

Commission de l'agrément dentaire du Canada

Au cours de l'exercice 2012-2013, un seul collège a reçu la visite de l'équipe d'évaluation de la Commission de l'agrément dentaire du Canada, soit le Collège de Maisonneuve.

De plus, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Commission, laquelle s'est tenue les 23 et 24 novembre 2012 à Ottawa.

Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH)

Le SERTIH est un service d'évaluation qui émet des recommandations en vue de limiter le risque qu'un travailleur de la santé (professionnel ou étudiant) transmette son infection hématogène à des patients dans le contexte de son travail ou de ses stages.

L'Ordre collabore avec le SERTIH qui est sous la juridiction de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec). En fait, depuis décembre 2010, nous siégeons au comité de direction qui a pour mandat de soutenir le SERTIH de l'Institut dans la réalisation de son propre mandat.

Notamment et de façon plus spécifique :

- Proposer les orientations du SERTIH
- Assurer un rôle de conseiller au Ministère eu égard au SERTIH
- Recommander les prévisions budgétaires du SERTIH pour approbation
- Assurer l'évaluation de l'ensemble des opérations du SERTIH
- Contribuer au développement et à la promotion du SERTIH

Personnel du siège social



En partant de gauche à droite :

Adriana Elvira, Marise Parent, Karyne Bédard, Nadine Caron, Louane Arsenault, Johanne Côté, Sana Idriss, Elizabeth McDermott, Nancy Vallée, Jinette Laparé, Janique Ste-Marie, Agathe Bergeron, Carolle Bujold, Anna Maria Cuzzolini et Walter Barbosa.

De ce fait, cette année, le SERTIH en collaboration avec les ordres participants a conçu des dépliants dans le but de faire la promotion de leurs services chez les membres de ces ordres ainsi qu'aux étudiants.

Cessation tabagique

La collaboration de l'Ordre avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au dossier de la cessation tabagique est constante et ferme.

Cette année, la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* se déroulait du 20 au 26 janvier 2013 sous le thème « *Chaque heure, le tabac tue un fumeur au Québec.* »

L'OHDQ est fière de contribuer activement à cette importante campagne de promotion de santé publique.

Ressources financières

Au chapitre des ressources financières, nous finissons l'exercice 2012-2013 avec un surplus de 31 994 \$.

Toute l'équipe a un grand souci de garder les dépenses au minimum tout en ayant à cœur d'offrir un service de qualité.

Les états financiers vérifiés par l'auditeur indépendant pour l'exercice 2012-2013 sont présentés dans ce rapport.

Conclusion

L'année 2012-2013 fut une année très riche en activités autant de promotion que d'éducation.

Je tiens à remercier et à féliciter tous les employés du siège social. Non seulement sont-ils dévoués, mais aussi complètement voués à notre profession.

Je les remercie également pour leur soutien à mon égard. C'est inestimable! Je suis très chanceuse d'avoir une équipe si extraordinaire pour m'épauler quotidiennement. Merci mille fois!

Merci aussi, à tous les hygiénistes dentaires, membres des comités de l'Ordre, et à tous ceux qui répondent à nos appels comme bénévoles. C'est grâce à des professionnels comme vous que notre profession continue de rayonner. Merci pour votre précieuse collaboration et votre générosité sans bornes. Je vous suis très reconnaissante.

Merci à madame Josée Tessier, notre présidente ainsi qu'à tous les administrateurs de l'Ordre pour leur confiance et leur soutien.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement maîtresse Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre, car elle est une collaboratrice d'une grande valeur. Travailler avec elle est une source d'inspiration pour moi. Merci pour tout.

Chers membres, j'ai toujours défendu notre profession avec conviction et je m'engage à continuer ainsi en gardant en tête notre mission première, la protection du public.

La directrice générale,

Johanne Côté, HD, ASC

Rapport de la secrétaire



C'est avec joie que je vous présente le trente-huitième rapport des activités du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du secrétariat (admissions) pour l'exercice 2012-2013 se terminant le 31 mars 2013.

Durant l'exercice, les nombreux dossiers en cours, dont notamment le dossier de la modernisation de la profession, ont retenu l'attention des administrateurs sans toutefois déroger de la mission première de l'Ordre, soit la protection du public.

Les administrateurs et tout le personnel de l'OHDQ ont été à pied d'œuvre afin de réaliser les nombreux mandats durant cette période des plus fructueuses. Ainsi, vous serez en mesure de le constater avec les différents rapports des comités présentés aux termes du Rapport annuel 2012-2013.

Finalement, je désire remercier le personnel de l'Ordre pour leur collaboration indéfectible. Je réitère ma reconnaissance envers les administrateurs, la présidente et la directrice générale de l'OHDQ pour leur confiance à mon égard.

La secrétaire de l'Ordre,

A handwritten signature in cursive script that reads "Janique Ste-Marie".

Janique Ste-Marie, notaire

Rapport des activités du Conseil d'administration

Réunions ordinaires	5
Réunions extraordinaires	1
Résolutions	120

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE ET COMPOSITION DES COMITÉS

Lors de leur première réunion de l'année, soit le 18 mai 2012, les administrateurs ont élu madame Josée Tessier, HD présidente de l'OHDQ pour un mandat d'un an. Ensuite, ils ont procédé à la composition des comités statutaires et des autres comités.

ÉLECTIONS

Deux administrateurs dont les mandats étaient arrivés à échéance ont été réélus dans leurs régions respectives. Il s'agit de mesdames Josée Tessier et Danielle Bonenfant, hygiénistes dentaires. Madame Lina Duguay et monsieur Sylvain Provencher ont été élus et leur assermentation a eu lieu avant la première réunion du Conseil d'administration le 14 septembre 2012. Tel que requis aux termes de la réglementation, une copie du relevé du scrutin a été transmise à chacun des candidats et soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres le 8 septembre 2012.

CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS ET LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au cours de leur réunion du 18 mai 2012, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2012-2013 et ont convenu que l'assemblée générale annuelle des membres se tiendrait le 8 septembre 2012. Le rapport annuel 2012-2013 sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle le 27 mai 2013.

GOUVERNANCE

Tout au long de la période, les administrateurs ont continué les travaux entamés dans l'exercice précédent sur la **gouvernance**. Les administrateurs étaient accompagnés d'un conseiller.

Ainsi, au cours de leurs travaux, les administrateurs ont adopté lors de la séance du 18 mai 2012, la **Politique relative à la consultation des documents de l'Ordre**. Cette politique concilie donc les objectifs suivants : la protection du public, le droit des administrateurs de consulter les documents, de préserver la confidentialité de ces documents lorsque requis et de préciser le rôle du secrétaire de l'Ordre.

Lors de la séance tenue le 14 septembre 2012, les administrateurs ont révisé la **Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration et de ses membres** en apportant quelques modifications et adopté la version révisée du **Plan d'action 2012-2013**.

Lors de la réunion tenue le 30 novembre 2012, les administrateurs ont convenu d'adopter la **Politique sur le mandat du Comité exécutif**. Aux termes de cette politique, la délivrance des permis et l'inscription au tableau des membres sont notamment déléguées au Comité exécutif.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Durant leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. Finalement, le 23 mars 2013, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2013-2014.

Rapport des activités du Conseil d'administration

(suite)

NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE POUR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) ET LE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT

Le 18 mai 2012, les administrateurs ont nommé madame Josée Tessier, HD, présidente, personne déléguée pour le CIQ et madame Johanne Côté, HD, directrice générale, à titre de déléguée substitut pour l'exercice 2012-2013.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de la réunion de l'Assemblée générale annuelle des membres qui a eu lieu le 8 septembre 2012, les membres ont majoritairement résolu de ne pas hausser le coût de la cotisation.

De plus, ils ont majoritairement résolu de changer le mode d'élection à la présidence pour le suffrage universel des membres pour les élections 2013.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE

Durant la période financière, les administrateurs ont autorisé la syndique, madame Louise Hébert, HD, à procéder à des enquêtes pour pratique illégale ainsi que pour usurpation du titre.

ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Au cours de leur séance le 23 mars 2013, les administrateurs ont résolu à la majorité de recommander aux membres, lors de l'Assemblée générale annuelle, d'augmenter la cotisation annuelle pour l'année 2014-2015 de neuf dollars (9 \$), soit un total de 360 \$ pour la cotisation régulière et de 180 \$ pour les nouveaux diplômés et les membres retraités. De plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congés de maternité ou de maladie prolongée ou d'allaitement (autorisés par la CSST) comme suit :

- Coût de la cotisation régulière lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet,
- Coût de la cotisation régulière moins 45 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre,
- Coût de la cotisation régulière moins 90 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

À ces montants, sont ajoutées les taxes applicables et la contribution à l'Office des professions du Québec.

COTISATION RÉDUITE D'AVANTAGE POUR LES ÉTUDIANTS

Au cours de leur séance le 23 mars 2013, les administrateurs ont résolu unanimement de recommander aux membres, lors de l'Assemblée générale annuelle, de diminuer le coût de la cotisation pour les étudiants, dans la même proportion que celle pour les retours de congés de maternité ou de maladie prolongée. La cotisation pour les nouveaux membres étudiants (diplômés) est établie de la manière suivante :

- 50 % de la cotisation régulière lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet;
- 50 % de la cotisation régulière moins 45 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre;
- 50 % de la cotisation régulière moins 90 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

Cette réduction sera en vigueur au 1^{er} avril 2014.

Rapport des activités du Comité exécutif

Réunions ordinaires	7
Réunions extraordinaires	5
Résolutions	86

MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES

Le 4 avril 2012, le Comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier 432 membres du tableau des membres, puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences des articles 46 *paragraphe 2°* et 85.3 *paragraphe 1°* du *Code des professions*, du deuxième *paragraphe* de l'article 46 du *Code des professions*.

IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT AUX MEMBRES REVENANT À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION APRÈS UNE ABSENCE DE CINQ (5) ANS ET PLUS

Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre trente (30) et deux cent vingt-cinq (225) heures	4
Nombre de membres devant effectuer des heures de formation continue d'une durée variant entre trente (30) et cinquante (50) heures	6
Augmentation du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	0
Diminution du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	0
Limitation d'exercice d'un membre jusqu'à réussite du stage	1
Prolongation du délai pour compléter les formations imposées	1
Fermetures de dossiers suite à la réussite du stage	11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE VISANT À RECONNAÎTRE OU À NE PAS RECONNAÎTRE UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

Reconnaissances de diplôme ou de formation	30
Non-reconnaissances de diplôme ou de formation	52
Fermetures de dossiers	0

COMMANDITES POUR DES PROJETS DE PROMOTION DE LA PROFESSION OU DE SENSIBILISATION PAR DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé au total quatre (4) commandites : trois (3) commandites d'une valeur de deux cent cinquante (250 \$) chacune à trois (3) groupes d'hygiénistes dentaires : stage international au Togo en Afrique, stage international en Suisse et mission humanitaire au Pérou.

Finalement, une commandite de trois mille dollars (3 000 \$) a été octroyée pour les 12^{es} *Journées de santé dentaire publique du Québec*, lesquelles se tiendront les 13 et 14 juin 2013 sous le thème « *Intervenir pour prévenir, une responsabilité collective* ».

ACTIVITÉ PROVINCIALE 2013

Le 6 juillet 2012, les administrateurs ont unanimement résolu de retenir le thème « *santé dentaire et nutrition* » pour l'activité provinciale 2013.

Rapport des admissions

PORTRAIT GÉNÉRAL

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période :	5 643
Nombre de membres actifs au 31 mars 2013 :	5 633
Membres retraités :	10
Membres à vie : 5 (inclus dans le nombre de membres actifs)	
Nombre de réinscriptions au tableau au cours d'exercice :	302
Nombre de délivrances de permis :	316
Nombre de délivrances de permis selon l'article 184 :	269
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de diplôme :	0
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de formation :	30
Nombre de délivrances de permis selon l'autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec :	17
Nombre de radiations au tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 85.3 :	432
Nombre de radiations à la demande d'un membre :	0
Décès :	2

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

	Membres par région
1 Bas-St-Laurent	101
2 Saguenay	241
3 Capitale Nationale	632
4 Mauricie	241
5 Estrie	193
6 Montréal	1 247
7 Outaouais	297
8 Abitibi	76
9 Côte-Nord	58
10 Nord-du-Québec	22
11 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	41
12 Chaudière-Appalaches	201
13 Laval	257
14 Lanaudière	316
15 Laurentides	334
16 Montérégie	1177
17 Centre-du-Québec	155
Autres	54

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR SEXE

Femmes	5 519
Hommes	124

L'Ordre offre aux étudiants de devenir abonnés étudiants, leur permettant ainsi de recevoir *L'Explorateur* et le *Mots d'Ordre* et de participer aux formations continues offertes par l'OHDQ.

Collèges	Nombre d'abonnés étudiants
Chicoutimi	87
Édouard-Montpetit	2
François-Xavier-Garneau	3
John Abbott	1
Maisonneuve	14
Outaouais	18
Saint-Hyacinthe	10
Trois-Rivières	4
Régional de Lanaudière	32

Total : 171

COTISATION 2012-2013

Pour l'exercice 2012-2013, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit :

	Montant de la cotisation	Nombre de membres
Membres actifs	351 \$	5 010
Nouveaux diplômés	175,50 \$	295
Nouveaux membres	351 \$	21
Membres retraités	175,50 \$	10
Membres à vie	Nil	5
Cotisation supplémentaire	Nil	Nil

Les membres doivent effectuer leur paiement au plus tard le 31 mars de chaque année.

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

L'Ordre contracte annuellement une assurance de responsabilité professionnelle pour ses membres.

Assurés	Tous les membres et anciens membres
Limite par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres	1 000 000 \$

L'ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHDQ.

Ce règlement est en vigueur depuis le 14 octobre 2010. Voici le nombre de permis émis lors de l'exercice 2012-2013 :

	Nombre
Reçus	17
Acceptés	17
Refusés	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	272
Acceptées	269
Refusées	3

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement situé hors Québec aux fins d'une délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	30
Acceptées	30
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre de demandes de permis temporaires reçues en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	12
Nombre de demandes de permis temporaires acceptées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	12
Nombre de demandes de permis temporaires refusées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
Nombre de demandes de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis temporaire	16

NOMBRE DE PERMIS TEMPORAIRE RESTRICTIF NOMBRE DE PERMIS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif ni de permis de spécialiste. Par ailleurs, aucune autorisation spéciale n'a été octroyée par les administrateurs.

Comité d'équivalence

Le Comité d'équivalence a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalences, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler des recommandations au Comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	56	0	47	0	9
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquise hors Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Nombre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours		
Stages		
Examens		
Cours et stages	0	47
Stages et examens		
Cours et examens		
Cours, stages et examens		
Autres		

Depuis 2007, l'OHDQ travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'OHDQ a élaboré des sessions d'accompagnement afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert quatre (4) sessions d'accompagnement. C'est donc dire que 33 candidats formés à l'étranger ont été rencontrés.

De plus, un groupe de vingt-quatre (24) dentistes formés à l'étranger a terminé le processus de la reconnaissance des acquis ainsi que la formation d'appoint au Cégep de Saint-Hyacinthe. Ces personnes ont terminé leur formation en août 2012. Cette formation donne accès au permis de pratique comme hygiéniste dentaire. De plus, la tenue d'une nouvelle formation d'appoint a été annoncée par le Cégep de Saint-Hyacinthe pour septembre 2013. La formation d'appoint offerte à cette clientèle, favorise leur intégration sur le marché du travail québécois.

En décembre 2012, l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, en collaboration avec le Cégep de Saint-Hyacinthe s'est doté d'outils d'évaluation afin d'obtenir une représentation plus précise des compétences des dentistes formés à l'étranger. En effet, ces candidats doivent dorénavant passer des évaluations dans les deux compé-

tences suivantes : radiologie et dentisterie opératoire. Ces résultats viennent compléter l'analyse des documents fournis par le candidat et préciser au Comité des équivalences les compétences qui sont manquantes et à poursuivre dans l'un des neuf collèges au Québec.

En conclusion, l'Ordre étant soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante, est aussi soucieux de la qualité des professionnels formés.

COMPOSITION DU COMITÉ

Louane Arsenault, HD
responsable et secrétaire
du Comité des équivalences

Jocelyne Long, HD

Monique Delisle, HD

Guylaine Vallée, HD

Comité de révision d'équivalence

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité n'a pas tenu de réunion.

COMPOSITION DU COMITÉ

Josée Desgagné, HD
administratrice

Maryse Lessard, HD
administratrice

Carole Lemire, inf. Ph.D.(c)
administratrice nommée

M^e Janique Ste-Marie, notaire
secrétaire du Comité

Comité d'inspection professionnelle

Nombre de réunions	7
Recommandation	0
Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale	673
Visite portant sur la compétence professionnelle d'un membre	0
Nombre de rapport portant sur la compétence professionnelle d'un membre	0
Dossier transmis au bureau du syndic	1

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2012-2013

Le programme de surveillance générale 2012-2013 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en janvier 2012 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de mars 2012 comme suit :

I - MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II - VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V - CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans.
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

VI - MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, six cent soixante-treize (673) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu trois questionnaires préparatoires et chacun des questionnaires a été retourné au Comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé cinquante-neuf (59) résolutions. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le Comité d'inspection

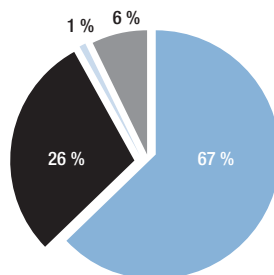
professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

Quarante-trois (43) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

Quatre cent quarante-huit (448) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

Cent soixante-quatorze (174) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public dont l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Huit (8) membres dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.



Modifications dans les mesures d'asepsie	86
Comptes rendus de lecture	72
Formations RCR	108
Formations continues liées au secteur d'activité	59
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0

MEMBRE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC

En application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), un membre a fait l'objet d'une information au bureau du syndic. Le dossier professionnel de ce membre a été transmis au bureau du syndic pour entrave au Comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions, en vertu de l'article 50 du Code de déontologie de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* et de l'article 114 du *Code des professions*.

COMPOSITION DU COMITÉ

Véronique Dionne, HD
Présidente

Sophie Campagna, HD

Julie Drolet, HD

Marie-Josée Dufour, HD

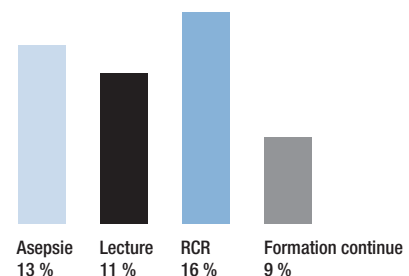
Sonia Petrilli, HD

Agathe Bergeron, HD
Secrétaire du comité et responsable de l'inspection professionnelle

Carolle Bujold, HD
Inspectrice

Anna Maria Cuzzolini, HD
Inspectrice

PLAN D'ACTION



Comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires, entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité a tenu une (1) réunion.

Voici les points importants à l'ordre du jour, sur lesquels se sont penchés les membres du comité :

- Dossier de la modernisation de la pratique
- Formation d'appoint pour les dentistes étrangers
- Sessions d'accompagnement
- Commission de l'agrément dentaire du Canada
- *Politique de formation continue obligatoire*

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

Le mandat du Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) est de voir à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires partout dans la province. Les hygiénistes dentaires, membres de ce comité, participent également à plusieurs volets de l'organisation du congrès de l'OHDQ, entre autres au choix des conférenciers.

Nombre de réunions :	6
Recommandations :	10

Encore une fois, les membres du CFCP ont élaboré un calendrier de formation continue pour les hygiénistes dentaires

COMPOSITION DU COMITÉ

Manon Campagna, HD
Membre représentant l'OHDQ
Présidente du comité

Diane Beauregard, HD
Membre représentant l'OHDQ

Francine Trudeau, HD
Membre représentant
la Fédération des cégeps

Isabelle Dion
Membre représentant
la Fédération des cégeps

Louise Brunelle
Membre représentant le ministère
de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Johanne Côté, HD, ASC
Directrice générale de l'OHDQ
Secrétaire du comité

afin de répondre à leurs besoins et attentes dans l'actualisation de leurs connaissances et afin de leur permettre de répondre aux nouvelles exigences de la *Politique de formation continue obligatoire*.

Celle-ci, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2012, exige d'accumuler quarante (40) heures de formation continue sur une période de deux ans avec un minimum de dix (10) heures la première année, n'incluant pas les cinq (5) heures de lecture scientifique.

Durant cet exercice, l'OHDQ a offert sept (7) différentes activités de formation continue.

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de régions	Nombre d'heures	Nombre de participants
Qu'est-ce qui fonctionne dans le contrôle et la prévention de la carie?	10	6	410
Service à la « patientèle » et Comment obtenir un : « Oui... je le veux! »	4	6	150
L'articulation temporo-mandibulaire et ses dysfonctions	3	5	221
L'écoute et la communication dans l'équipe dentaire avec les patients/clients	1	6	6
Formation en RCR – Cardio secours adultes-enfants/DEA	7	4	287
CPR to assist adults and children, with an introduction to Automated External Defibrillation (AED)	1	4	32
Service à la « patientèle » and Getting patients to say “YES”!	1	6	15
Total des participants			1 121

COMPOSITION DU COMITÉ

Sophia Baltzis, HD

Christiane Levesque, HD

Chau Ngoc Nguyen, HD

Christine Thibault, HD, B.Sc.

Karyne Bédard

Secrétaire du comité
(jusqu'au 31 octobre 2012)

Johanne Côté, HD, ASC

Directrice générale
(Secrétaire du comité depuis le 31 octobre 2012)

Rapport du Bureau du syndic

Conformément au mandat de protection du public qui lui est accordé, le Bureau du syndic de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** veille et s'assure du respect des dispositions du *Code des professions* et de l'ensemble des règlements adoptés par l'Ordre dont notamment le Code de déontologie des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

En vertu de l'article 122 du *Code des professions*, le syndic peut, suite à une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du *Code des professions* faire enquête à ce sujet. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

De plus, le syndic a également le pouvoir de proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du *Code des professions*).

En vertu des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le syndic assure l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient, de même que ceux qu'il communique au sein de l'Ordre (article 108.5 du *Code des professions*).

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

Syndique : **Louise Hébert**, HD

Syndic(que) adjoint(e) : poste vacant

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À LA DISCIPLINE

Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2012	2
Nombre total de membres visés	2
Nombre de décisions de porter plainte (au cours de l'exercice 2012-2013)	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	1
Nombre de dossiers réglés par conciliation	0

EXERCICE 2012-2013

Nombre de dossiers ouverts	7
Nombre total de membres visés	7
Nombre de décisions de porter plainte au Conseil de discipline	0
Nombre de décisions de ne pas porter plainte au Conseil de discipline	4
Nombre de dossiers réglés par conciliation	0
Nombre de dossiers référés au Comité d'inspection professionnelle	3
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	3

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

À titre de personne désignée par le Conseil d'administration, le syndic peut également enquêter sur toutes les demandes d'enquête (plaintes) logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant les actes de la médecine dentaire délégués à ces derniers ou qui usurpent le titre réservé d'hygiéniste dentaire (articles 188 et 188.1 du *Code des professions*).

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Nombre de dossiers ouverts (au cours de l'exercice 2012-2013)	4
Nombre de demandes d'enquêtes reçues n'ayant pas fait l'objet d'une enquête (les personnes détenaient un permis d'exercice valide)	2
Nombre de décisions de ne pas intenter de poursuite pénale	4
Nombre de décisions d'intenter une poursuite pénale (dossier ouvert au cours de l'exercice 2011-2012)	1
Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre réservé déclarant l'intimé coupable	1
Total des amendes imposées	3 000 \$

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2012	4
--	---

Les enquêtes ont été complétées au cours de l'exercice 2012-2013.

EXERCICE 2012-2013

Nombre de dossiers d'enquête ouverts	12
Nombre de dossiers d'enquête complétés	5
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	7

POURSUITES PÉNALES

Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une poursuite pénale	2
Nombre de dossiers de l'exercice 2011-2012 ayant fait l'objet d'une poursuite pénale au cours de l'exercice 2012-2013	2
Nombre de dossiers n'ayant pas fait l'objet d'une poursuite pénale	3
Nombre de dossiers de l'exercice 2011-2012 ayant fait l'objet de perquisition	1
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal déclarant l'intimé coupable (Dossiers de l'exercice 2011-2012)	2
Montant total des amendes imposées	4 500 \$

Bien que l'OHDQ possède un règlement concernant la conciliation, il n'est pas mis en application : l'hygiéniste dentaire ne facturant pas directement le client.

VÉRIFICATION DES PERSONNES NON INSCRITES AU 1^{ER} AVRIL 2012

Il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* au 1^{er} avril 2012 n'exerçaient pas la profession d'hygiéniste dentaire.

ACTIVITÉS DE FORMATION

Au cours du présent exercice, la syndique a participé à des formations en lien avec l'exercice de sa fonction dont notamment *La Journée des syndicats* en juin 2012 et le *Colloque des syndicats* en février 2013.

Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise en vertu des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre ou des règlements adoptés conformément au code ou à cette loi, dont notamment le Code de déontologie des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Nombre d'audiences du Conseil de discipline	1
---	---

Nombre de plaintes disciplinaires portées devant le Conseil de discipline par la syndique	1
---	---

Nombre de décisions rendues par le Conseil de discipline	1
--	---

Nombre de décisions du Conseil de discipline déclarant l'intimé coupable	1
--	---

Nombre de décisions du Conseil de discipline imposant une sanction	1
--	---

Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	0
---	---

Nombre de décisions en appel du Tribunal des professions	0
--	---

NATURE DE LA PLAINTE

Contravention en vertu de l'article 59.3 du <i>Code des professions</i> , (L.R.Q., c. C-26)	1
---	---

Contravention à l'article 45.2 du <i>Code des professions</i> , (L.R.Q., c. C-26)	1
---	---

Contravention aux articles 59.2 et 149.1 du <i>Code des professions</i> (L.R.Q., c. C.26)	1
---	---

NATURE DE LA SANCTION IMPOSÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Réprimande	0
------------	---

Révocation de permis	0
----------------------	---

Radiations temporaires sur le nombre de chefs à être purgées concurremment 1 semaine sur un et deux semaines sur un autre chef - retrait d'un chef	2
--	---

Limitation ou suspension	0
--------------------------	---

Amende	0
--------	---

Publication d'avis aux membres de l'Ordre	1
---	---

Dispense de publication de l'avis prévu par l'article 156 du <i>Code des professions</i>	1
--	---

Paiement des déboursés	1
------------------------	---

COMPOSITION DU CONSEIL

M^e Irving Gaul, avocat
Président

Louise Bourassa, HD, membre

Jodi Granbois, HD, membre

Marc Johnson, HD, membre

Hélène St-Cyr, HD, membre

Carole Trahan, HD, membre

M^e Janique Ste-Marie, notaire
Secrétaire du Conseil

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, un comité de révision est formé au sein de l'Ordre.

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le Conseil de discipline.

Nombre de réunions du comité	2
Nombre de demandes d'avis reçues	1
Nombre de demandes présentées hors délai	0
Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	2
Nombre d'avis suggérant à la syndique ou syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Nombre d'avis suggérant à la syndique de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre d'avis qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0

COMPOSITION DU COMITÉ

Martine Paré, HD

Monique L. Bégin, MAP, ASC
Administratrice nommée

Francine Boivin, dt.p. MAP
Administratrice nommée

Sylvie Hertrich,
Administratrice nommée

Carole Lemire, inf. Ph. D. (c)
Administratrice nommée

Janique Ste-Marie, notaire
Secrétaire du comité

Comité des bourses

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2012-2013 :

1. Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'OHDQ honore les meilleures réussites scolaires en tech-

niques d'hygiène dentaire au Québec.

2. Prix Racine

En octroyant cette bourse, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

3. Bourse de la relève

Cette bourse est offerte à tous les abonnés étudiants de l'OHDQ inscrits au cours de techniques en hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un étudiant de chacun des cycles qui s'est distingué par son texte répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

Comité des bourses (suite)

LAURÉATS 2012-2013

Méritas institutionnel

Le Comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du **Méritas institutionnel** par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des huit (8) collèges au terme de leurs études. Les lauréats de l'exercice 2012-2013 sont :

Cégep de Chicoutimi : **Véronique Émond**

Collège de Maisonneuve : **Marjolène Gagnon**

Collège Édouard-Montpetit : **Audrée Robert**

Collège François-Xavier-Garneau : **Sandra Gariépy**

Collège John Abbott : **Huan Lu**

Cégep de l'Outaouais : **Valérie Ménard**

Cégep de Saint-Hyacinthe : **Stéphanie Dubé-Lefebvre**

Cégep de Saint-Hyacinthe : **Cynthia Laberge** (ex aequo)

Cégep de Trois-Rivières : **Stéphanie Fortier**

Cette année, la Banque Nationale Groupe financier offre à chacun des lauréats une bourse de trois cents dollars (300 \$).

De plus, le Comité a procédé à un tirage au sort parmi ces lauréats afin de déterminer la personne gagnante d'une bourse gracieusement offerte par notre partenaire, la Banque Nationale Groupe financier. Le hasard, pour 2012-2013, a favorisé madame **Marjolène Gagnon**, HD, diplômée du Collège de Maisonneuve, qui a remporté une bourse de cinq cents dollars (500 \$).

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des diplômés au sein de notre profession et félicite chaleureusement tous les lauréats pour l'obtention de cette distinction. Le nom de chacun des lauréats figure sur une plaque commémorative, laquelle est affichée au tableau d'honneur de leur collège.

Prix Racine

Le Comité a décerné le prix **Racine** à madame **Andrée Gaudette**, HD, pour son article « *La tomographie volumique à faisceau conique (TVFC) de plus en plus répandue* » publié dans l'édition de janvier 2012 du magazine *L'Explorateur*. Madame Gaudette a obtenu un bon-cadeau de la *Forfaiterie* d'une valeur de sept cents dollars (700 \$), offert gracieusement par la compagnie Henry Schein, inc.

La contribution des hygiénistes dentaires à ce concours est précieuse, car elle apporte un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Nos sincères félicitations à madame Gaudette, pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés aux fins d'actualiser les connaissances de ses collègues.

Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le Comité des bourses a décerné le prix de la **Bourse de la relève** comme suit :

1^{re} année :

SABRYNA BÉNARD

Collège François-Xavier-Garneau

2^e année :

CLAUDIA BERTRAND

Cégep de Trois-Rivières

3^e année :

CLOHÉE NADEAU-POULIN

Collège Édouard-Montpetit

Une bourse de cinq cents dollars (500 \$) a été remise à chacune des gagnantes. De plus, leurs textes ont été publiés dans l'édition de janvier 2013 du magazine *L'Explorateur*.

Félicitations à tous nos gagnants!

COMPOSITION DU COMITÉ

Josée Tessier, HD
Présidente

Danielle Bonenfant, HD
Administratrice

Francine Demeules, HD
Administratrice

Maryse Lessard, HD
Administratrice

Monique L. Bégin, MAP, ASC
Administratrice nommée

Johanne Côté, HD, ASC
Directrice générale

Janique Ste-Marie, notaire
Secrétaire

Comité des publications



Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ. Pour y arriver, le Comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration.
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration.

À cette fin, le Comité des publications a tenu huit (8) réunions au cours de l'exercice 2012-2013. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :

- Le cancer
- L'orthodontie
- Le sommeil
- Les nouvelles technologies



COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Boudreault, HD

Lucie Gagné, HD

Bibiane Gagnon, HD

Martine Plante, HD

Karyne Bédard

Secrétaire du comité (jusqu'au 31 octobre 2012)

Johanne Côté, HD, ASC

Directrice générale
Secrétaire du comité (depuis le 31 octobre 2012)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013 et les états des résultats, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 4 des états financiers, qui indique que l'Ordre a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, des surplus cumulés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que sur les informations connexes. Je n'ai pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.



FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M.Fisc.

Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 17 mai 2013

Résultats

31 mars 2013

	BUDGET \$	2013 RÉEL \$	2012 RÉEL \$
PRODUITS			
Cotisations des membres actifs	1 793 000 \$	1 760 265 \$	1 702 526 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	54 400	59 144	63 356
Abonnements des étudiants	3 900	5 340	5 040
Droits d'admission	49 500	51 975	54 615
Droits de réadmission	102 800	132 552	116 778
Droits d'équivalence	8 750	38 650	11 500
Formation continue	140 000	121 163	158 026
Congrès	616 850	466 111	---
Commandites	24 200	25 400	24 900
Publications	70 800	85 953	83 116
Placements	35 000	42 831	36 522
Amendes	6 000	10 636	18 442
Divers	34 300	41 900	54 515
	2 939 500	2 841 920	2 329 336
CHARGES			
Administration générale (Annexe 1)	873 700	951 119	892 882
Conseil d'administration (Annexe 2)	61 100	54 284	57 753
Comité exécutif (Annexe 3)	15 300	13 156	14 950
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	321 800	304 169	294 221
Comité de la formation (Annexe 5)	500	---	---
Comité de formation continue (Annexe 6)	1 006 300	799 232	378 771
Comité des équivalences (Annexe 7)	89 300	105 562	75 274
Comité des publications (Annexe 8)	219 500	192 660	194 688
Plan stratégique (Annexe 9)	252 900	292 598	229 143
Bureau du syndic et conseil de discipline (Annexe 10)	85 800	97 146	106 855
	2 926 200	2 809 926	2 244 537
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	13 300 \$	31 994 \$	84 799 \$

Surplus cumulés

31 mars 2013

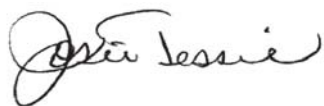
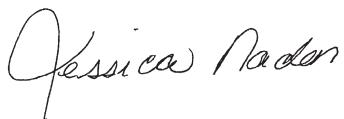
	2013 \$	2012 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 004 238 \$	919 439 \$
Excédent des produits sur les charges	31 994	84 799
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 036 232 \$	1 004 238 \$

Bilan

31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	714 224 \$	1 406 221 \$
Placements temporaires (note 5)	1 214 571	908 714
Débiteurs	256 120	203 127
Intérêts à recevoir	15 280	15 597
Frais imputables au prochain exercice	120 351	161 847
	2 320 546	2 695 506
PLACEMENTS (note 5)	871 760	697 019
IMMOBILISATIONS (note 6)	92 635	17 322
	3 284 941 \$	3 409 847 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	312 090 \$	267 359 \$
Revenus reportés	1 936 619	2 138 250
	2 248 709	2 405 609
SURPLUS CUMULÉS	1 036 232	1 004 238
	3 284 941 \$	3 409 847 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administratrices

Flux de trésorerie

31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	31 994 \$	84 799 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	54 374	15 144
	86 368	99 943
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(52 993)	30 496
Intérêts à recevoir	317	(1 687)
Frais imputables au prochain exercice	41 496	(27 194)
Créditeurs	44 731	56 163
Revenus reportés	(201 631)	233 381
	(168 080)	291 159
	(81 712)	391 102
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(480 598)	271 729
Acquisition d'immobilisations	(129 687)	(18 531)
	(610 285)	253 198
VARIATION DES LIQUIDITÉS		
	(691 997)	644 300
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		
	1 406 221	761 921
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 8)		
	714 224 \$	1 406 221 \$

Notes complémentaires

31 mars 2013

35

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions*, sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	TAUX
Mobilier de bureau	20 %
Informatique	33 %

Placements temporaires et à long terme

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. Les obligations échéantes au cours du prochain exercice sont imputées aux placements temporaires. Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2013

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces rapports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

4. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, ni sur les surplus cumulés à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2013

5. PLACEMENTS

	JVM	2013	2012
Placements totaux, taux variant entre 1.40 % et 6.25 %	2 126 069 \$	2 086 331 \$	1 605 733 \$
Placements temporaires	1 221 497	1 214 571	908 714
Placements échéant à long terme	904 572 \$	871 760 \$	697 019 \$

6. IMMOBILISATIONS

			2013 \$	2012 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Mobilier de bureau	108 035 \$	108 035 \$	---	---
Informatique	175 120	82 485	92 635	17 322
	283 155 \$	190 520 \$	92 635 \$	17 322 \$

7. CRÉDITEURS

	2013 \$	2012 \$
Créanciers	176 091 \$	144 658 \$
Frais courus	45 265	33 155
Salaires courus	90 734	89 546
	312 090 \$	267 359 \$

8. COMPOSITION DES LIQUIDITÉS

	2013 \$	2012 \$
Encaisse	714 224 \$	1 406 221 \$

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2018. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 1 354 830 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2013 s'établit à 647 164 \$. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2014 – 138 444 \$; 2015 – 152 769 \$;
2016 – 143 758 \$; 2017 – 159 145 \$;
2018 – 53 048 \$.

De plus, l'Ordre s'est engagé par contrat de location exploitation échéant en avril 2015. Le loyer global à payer se chiffre à 28 116 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2013 s'établit à 6 390 \$. Les paiements à effectuer au cours des deux (2) prochains exercices sont les suivants :

2014 – 5 112 \$; 2015 – 1 278 \$.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des obligations cotées en bourse.

11. VENTILATION DES CHARGES

	2013 \$	2012 \$
Les coûts indirects sont ventilés comme suit :		
Comité d'inspection professionnelle	58 194 \$	56 485 \$
Comité de formation continue	67 072	65 151
Comité des équivalences	22 214	22 129
Comité des publications	22 301	22 149
Bureau du syndic	11 347	11 227
	181 128 \$	177 141 \$

Renseignements complémentaires

31 mars 2013

	BUDGET	2013	2012
	\$	RÉEL	RÉEL
	\$	\$	\$
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	415 000 \$	455 072 \$	455 427 \$
Abonnements	1 200	793	636
Agrément dentaire	65 000	59 372	59 811
Assurances générales et taxes	1 100	721	875
Conseil Interprofessionnel du Québec	23 000	22 880	21 979
Cotisations et affiliations	3 000	3 492	2 759
Entretien et réparations – équipements	3 100	2 215	2 009
Formation de personnel	8 000	8 173	7 392
Fournitures de bureau et papeterie	6 500	3 564	3 998
Frais d'imprimerie et photocopies	7 200	6 787	4 326
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	33 000	24 089	28 447
Frais divers	6 000	19 478	3 453
Frais de poste et messagerie	10 500	8 578	9 999
Informatique	63 000	42 460	35 077
Intérêts et frais bancaires	55 500	48 604	51 717
Location d'équipements	7 000	4 475	7 468
Loyer et frais incidents	41 000	41 395	40 869
Rapport annuel	8 500	7 425	10 630
Services professionnels	84 700	131 967	125 868
Téléphone et service téléphonique	6 500	5 205	4 998
Amortissement des immobilisations	14 900	54 374	15 144
	873 700 \$	951 119 \$	892 882 \$

ANNEXE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Honoraires de présence	19 000 \$	19 130 \$	13 965 \$
Frais de déplacement	33 000	28 287	25 004
Frais de repas	3 300	3 543	2 511
Assurances responsabilité	2 000	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	1 500	---	464
Formation	500	893	13 079
Divers	1 800	687	986
	61 100 \$	54 284 \$	57 753 \$

	BUDGET \$	2013 RÉEL \$	2012 RÉEL \$
ANNEXE 3 - COMITÉ EXÉCUTIF			
Honoraires de présence	3 500 \$	4 160 \$	3 610 \$
Frais de déplacement du comité	9 500	7 324	9 312
Divers	2 300	1 672	2 028
	15 300 \$	13 156 \$	14 950 \$
ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires, honoraires et charges sociales	220 000 \$	215 768 \$	203 679 \$
Honoraires de présence	3 500	2 550	3 100
Fournitures de bureau	---	2 093	6 314
Frais de déplacement	34 000	26 160	28 511
Loyer et frais incident	62 000	33 507	33 395
Frais de postes et messagerie	---	19 523	13 892
Divers	2 300	4 508	5 330
	321 800 \$	304 169 \$	294 221 \$
ANNEXE 5 - COMITÉ DE LA FORMATION			
Honoraires de présence	200 \$	--- \$	--- \$
Divers	300	---	---
	500 \$	--- \$	--- \$

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2013

	BUDGET \$	2013 RÉEL \$	2012 RÉEL \$
ANNEXE 6 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	174 000 \$	150 942 \$	160 700 \$
Honoraires de présence	2 000	950	2 145
Frais de déplacement	1 900	588	1 657
Formation continue	132 500	95 145	136 652
Congrès	613 200	472 848	---
Divers	200	3 637	3 429
Intérêts et frais bancaires	13 500	11 687	12 466
Frais de postes et messagerie	---	8 194	7 957
Frais d'imprimerie et photocopies	---	3 200	1 460
Fournitures de bureau	---	1 780	2 213
Loyer et frais incidents	69 000	50 261	50 092
	1 006 300 \$	799 232 \$	378 771 \$
ANNEXE 7 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES			
Salaires et charges sociales	62 000 \$	63 717 \$	51 114 \$
Honoraires de présence	1 300	405	705
Fournitures de bureau	---	3 659	3 786
Frais de déplacement	500	125	530
Loyer et frais incidents	24 500	16 754	16 697
Divers	1 000	20 902	2 442
	89 300 \$	105 562 \$	75 274 \$

	BUDGET	2013	2012
	\$	RÉEL	RÉEL
	\$	\$	\$
ANNEXE 8 - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Salaires et charges sociales	60 000 \$	49 472 \$	53 267 \$
Honoraires de présence	1 400	935	923
Frais de déplacement	1 500	867	877
Fournitures de bureau	---	3 630	3 786
Loyer et frais incidents	24 000	16 754	16 697
Divers	---	1 917	1 667
Explorateur			
Frais de production	78 000	74 272	73 594
Frais de poste	28 400	30 197	24 760
Mots d'Ordre			
Frais de production	9 200	4 997	7 005
Frais de poste	17 000	9 619	12 112
	219 500 \$	192 660 \$	194 688 \$

ANNEXE 9 - PLAN STRATÉGIQUE			
Élaboration et mise en oeuvre	72 000 \$	123 280 \$	82 160 \$
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	43 200	41 324	36 798
Impression et autres	79 700	79 040	71 202
Promotion au public			
Activités provinciales	23 000	19 956	19 903
Placement média	35 000	28 998	19 080
	252 900 \$	292 598 \$	229 143 \$

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2013

	BUDGET \$	2013 RÉEL \$	2012 RÉEL \$
ANNEXE 10 - BUREAU DU SYNDIC ET CONSEIL DE DISCIPLINE			
BUREAU DU SYNDIC – GÉNÉRAL			
Salaires et charges sociales	4 000 \$	3 112 \$	2 978 \$
Honoraires de présence	24 000	29 325	28 020
Fournitures de bureau	---	1 873	1 893
Frais de déplacement	3 800	3 093	3 600
Loyer et frais incidents	12 000	8 376	8 349
Divers	5 000	3 657	6 410
	48 800	49 436	51 250
BUREAU DU SYNDIC - PRATIQUE ILLÉGALE	22 000	22 930	36 992
CONSEIL DE DISCIPLINE	15 000	24 780	18 613
	85 800 \$	97 146 \$	106 855 \$

Bilan d'ouverture

1^{er} avril 2011

ACTIF

COURT TERME

Encaisse	761 921 \$
Placements temporaires	1 179 744
Débiteurs	233 623
Intérêts à recevoir	13 910
Frais imputables au prochain exercice	134 653

2 323 851

PLACEMENTS

697 718

IMMOBILISATIONS

13 935

3 035 504 \$

PASSIF

COURT TERME

Créditeurs	211 196 \$
Revenus reportés	1 904 869

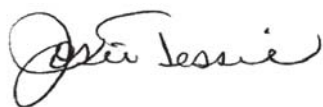
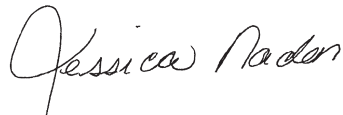
2 116 065

SURPLUS CUMULÉS

919 439

3 035 504 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administratrices



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

Téléphone : 514 284-7639
Sans frais : 1 800 361-2996
Télécopieur : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site Internet : www.ohdq.com



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1203-2573